

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026

L'article L1612-35 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Ce budget a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du Département et de l'Etat chaque fois que possible.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restaurant scolaire, centres de loisirs, service culturel...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'État, à diverses subventions.

En 2026 le budget de fonctionnement proposé s'élève à 9 545 000,00 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

En fin d'année, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

b) Les principales dépenses et recettes de la section

VUE GLOBALE

Chapitre	Libellé Chapitre	Budget 2026
011	Charges à caractère général	2 626 000,00
012	Charges de personnel	4 600 000,00
65	Autres charges de gestion courante	766 000,00
66	Charges financières	138 000,00
67	Charges spécifiques	5 000,00
68	Provisions	100 000,00
o23	<i>Virement section d'investissement</i>	<i>1 000 000,00</i>
o42	<i>Amortissements/Cessions</i>	<i>310 000,00</i>
	TOTAL DEPENSES	9 545 000,00

Chapitre	Libellé Chapitre	Budget 2026
013	Atténuations de charges	80 000,00
70	Vente de produits	673 000,00
73	Impôts et taxes	1 900 000,00
731	Fiscalité locale	4 433 000,00
74	Dotations et participations	395 000,00
75	Autres produits de gestion courante	550 000,00
76	Produits financiers	740,50
77	Produits spécifiques	40 000,00
o42	<i>Opérations d'ordre</i>	<i>15 000,00</i>
oo2	<i>Excédent antérieur reporté</i>	<i>1 458 259,50</i>
	TOTAL RECETTES	9 545 000,00

c) Les recettes de fonctionnement

La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2026 : L'équipe municipale ne souhaite pas augmenter les taux, les taux 2025 seront donc appliqués.

- Taxe foncière sur le bâti : 40,31 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 91.73 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 13,33 %

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 4 329 711 euros y compris les allocations compensatrices

(+85 566 € et l'effet du coefficient correcteur - 578 787€)

Les dotations de l'État

Les dotations attendues de l'État sont estimées à 0 € pour la dotation générale et forfaitaire et 110 000 € pour la dotation de solidarité rurale fraction péréquation.

La zone économique

Les loyers de la zone économique apportent une recette non négligeable à la commune.

Pour 2026 , la recette est estimée à 550 000 €.

d) Les dépenses de fonctionnement

Les charges à caractère général (chapitre 11) sont prévues en légère augmentation. Les fonds attribués aux services sont globalement constants. Des moyens supplémentaires ont été affectés à l'entretien des bâtiments et la destruction de la maison Gimenez (Stade Lacore) va être programmée.

Concernant les charges de personnel (chapitre 12) , une enveloppe de 330 000 € supplétive par rapport au bilan 2025 a été affectée au chapitre 12 pour faire face à l'augmentation des charges:

-Participation employeur Santé et Prévoyance : augmentation de la participation protection sociale prévoyance et création de la protection sociale santé.

-Nouvelle cotisation Versement Mobilité régionale et Rurale

-Augmentation de la CNRACL, de l'Ircantec, de la cotisation vieillesse, du SMIC, du taux accident du travail et à l'évolution des carrières.

Le montant prévisionnel de dépenses s'élève à 4 600 000,00 €

Au chapitre 65 "autres charges de gestion", les enveloppes affectées sont toutes constantes y compris celle des associations . 14 000 € ont été ajoutés pour la subvention exceptionnelle accordée à l'Ehpad de la Valoine pour le portage à domicile.

Au chapitre 66 "frais financiers", davantage de moyens ont été alloués pour faire face à un éventuel emprunt.

Peu de charges spécifiques ont été prévues, et 100 000 € sont prévus pour que le commune puisse réaliser des provisions en cas de besoin (chapitre 67 et 68).

II. La section d'investissement

a) Généralités

La section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement regroupe :

-en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

-en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.



b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

CHAPITRE	DESCRIPTION	DEPENSES	COMPTE	DESCRIPTION	RECETTES
Chapitre 20		23 800,00			
Chapitre 21		768 200,00		subvention Foret	15 000,00
op	ALSH	3 118 000,00	op	Sub Alsh	480 000,00
I	TOTAL BP - PROJETS	3 910 000,00	I	TOTAL BP - PROJETS	495 000,00
Chapitre16	Capital de la dette + cautions	310 000,00	10222	Fonds Compensation TVA	160 000,00
o40	Opérations d'ordre-de transfert entre sections	15 000,00	10226	Taxe d'aménagement	70 000,00
o41	Opérations patrimoniales	10 000,00	o40	Amortissements	310 000,00
			o41	Opérations patrimoniales	10 000,00
			021	Virement de la section de fonctionnement (021)	100 000,00
II	TOTAL Finances	335 000,00	II	TOTAL Finances	1 550 000,00
III	TOTAL BP - Investissements (III) = I+II	4 245 000,00	III	TOTAL BP - Investissements (III) = I+II	2 045 000,00
20-21-23	Restes à réaliser	517 405,98	oo1	Résultat d'investissement 2025	
oo1	Résultat d'investissement 2025	104 013,72	1068	Affectation en reserve	621 419,70
IV	TOTAL IV	621 419,70	IV	TOTAL IV	621 419,70
				Emprunt d'équilibre	2 200 000,00
				TOTAUX = IV + III	4 866 419,70
	TOTAUX = IV + III	4 866 419,70			
	Sur/sous -équilibre	-			

c) Les principaux projets de l'année 2026 sont les suivants :

Le projet ALSH qui est géré via une autorisation de programme crédit de paiement (ACP) représente la dépense la plus importante du budget 2027.

Dépenses: 3 118 000,00 € Recettes : 480 000 €

Principaux autres investissements

- Acquisition d'un terrain et d'une maison avenue Winston Churchill afin de préparer sereinement le projet de rénovation du gymnase Chazalon
- Acquisition de parcelles forestières
- Rénovation de bâtiments municipaux : École élémentaire et presbytère
- lancement des études pour la création d'un pôle santé

d) Les subventions d'investissements

Des demandes de subventions ont été déposées pour les projets 2025 : rénovation des toilettes de l'école et rénovation de la toiture du restaurant scolaire auprès du Conseil Départemental .

Les projets suivants :

-Isolation de l'école élémentaire, rénovation du presbytère et feront aussi l'objet de demande



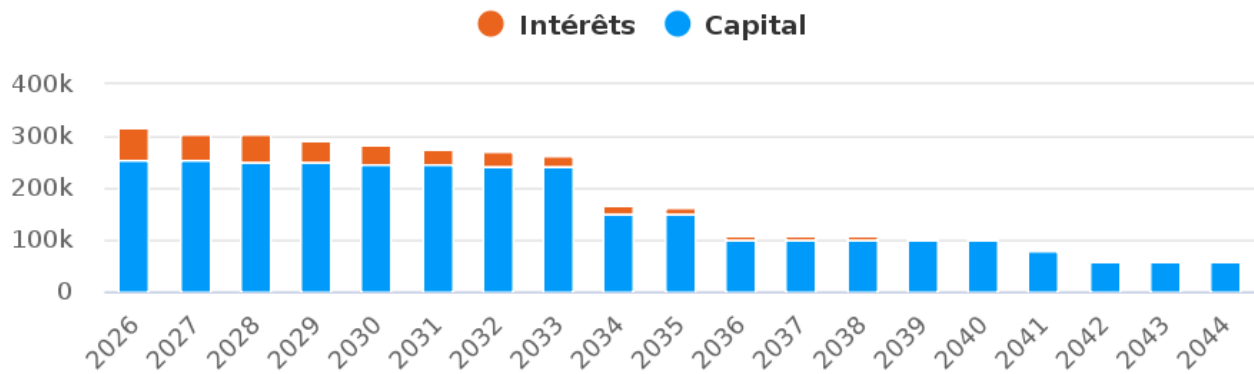
III. Informations complémentaires

a) État de la dette

Au 01/01/2026, le capital restant dû est de 2 966 968 € avec un taux moyen de 1.91%. 5 lignes de crédit sont ouvertes auprès de 5 prêteurs.

Prêteur	CRD	% du CRD
CREDIT AGRICOLE	1 140 000 €	38,42 %
CREDIT FONCIER DE FRANCE	620 000 €	20,90 %
CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS	501 706 €	16,91 %
CAISSE D'EPARGNE	378 947 €	12,77 %
BANQUE POSTALE	326 316 €	11,00 %
Ensemble des prêteurs	2 966 968 €	100,00 %

Capital Restant Dû(CRD)





b) Budgets annexes

CLOS DES CÈDRES

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2026
CHAPITRE 011 : Charges à caractère général	139 591,74
<i>CHAPITRE 042 : Opérations d'ordre entre section</i>	<i>60 000,00</i>
TOTAL GENERAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	199 591,74

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2026
CHAPITRE 002 : Résultat de fonctionnement reporté	139 591,74
<i>CHAPITRE 042 : Opérations d'ordre entre section</i>	<i>60 000,00</i>
TOTAL GENERAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	199 591,74

INVESTISSEMENT

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2026
CHAPITRE 040 : Opérations d'ordre entre section	60 000,00
TOTAL GENERAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	60 000,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2026
CHAPITRE 040 : Opérations d'ordre entre section	60 000,00
TOTAL GENERAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	60 000,00

LA BICHE 2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2026
CHAPITRE 011 : Charges à caractère général	25 097,10
<i>CHAPITRE 042 : Opérations d'ordre entre section</i>	<i>50 000,00</i>
CHAPITRE 65 : Autres charges de gestion courantes	10,00
TOTAL GENERAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	75 107,10

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2026
CHAPITRE 002 : Résultat de fonctionnement reporté	25 107,10
<i>CHAPITRE 042 : Opérations d'ordre entre section</i>	<i>50 000,00</i>
TOTAL GENERAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	75 107,10

INVESTISSEMENT

Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le 24/04/2026



ID : 087-218706505-20260423-2026_D_024-DE

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2026
CHAPITRE 040 : Opérations d'ordre entre section	50 000,00
Chapitre 16	103 622,86
TOTAL GENERAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	153 622,86

RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2026
CHAPITRE 001 : Résultat d'investissement reporté	103 622,86
CHAPITRE 040 : Opérations d'ordre entre section	50 000,00
TOTAL GENERAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	153 622,86